



Demande de crédit pour la création d'un trottoir, remplacement du réseau d'égout d'eau claire, du réseau d'eau potable et de l'éclairage public sur la Route de Lucens

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

L'entrée du village sur la Route de Lucens est un endroit que l'on peut actuellement définir comme dangereux pour les piétons vu qu'aucune voie d'accès n'existe actuellement.

2. Description du projet

Les travaux actuels de construction d'un immeuble sur la parcelle n°1 ont offert l'opportunité d'étudier la possibilité de créer un trottoir le long de cette parcelle. Afin de prolonger celui-ci jusqu'à la croisée, nous avons aussi contacté le propriétaire de la parcelle n°2.

Nous avons reçu un accueil favorable des deux propriétaires, la création d'un trottoir est donc possible, pour la parcelle n°1 par une servitude et pour la parcelle n°2 par un achat de terrain, nous sommes aussi tenus d'entreprendre les travaux nécessaires au soutien de leur terrain (mur ou talus).

Il est nécessaire de profiter de ces travaux pour mettre à neuf toutes les infrastructures souterraines (réseau d'égout d'eau claire et réseau d'eau potable) ainsi que l'éclairage public.

Les travaux sont prévus en deux étapes :

Fin 2016

- Démolition des murs existants
- Création d'un nouveau mur le long de la parcelle n°1
- Mise en place de toutes les infrastructures souterraines (égout, eau et électricité).

Printemps 2017

- Création du trottoir
- Pose de l'éclairage public

3. Coût

Le bureau d'ingénieur NPPR a chiffré le projet total avec la répartition suivante :

- Génie civil : Fr. 124'818.-
- Appareillage : Fr. 24'885.-
- Marquages et signalisation : Fr. 560.-
- Eclairage public : Fr. 10'000.-
- Honoraires : Fr. 26'610.-
- Travaux géométriques : Fr. 10'750.-
- Divers et imprévus : Fr. 7'837.-

Montant total HT : Fr. 205'460.-

TVA : Fr. 16'436.80

Total TTC : 221'896.80

Demande de crédit de Fr. 222'000.-

Des subventions ECA seront perçues pour le réseau d'eau potable, elles ne sont pas déduites du montant ci-dessus.

4. Financement

La Municipalité vous propose de financer ces travaux de la manière suivante :

Prélèvement du fond de réserves pour investissement futur : Fr. 98'000.-

Prélèvement du fond de réserve affecté égouts : Fr. 17'000.-

Prélèvement du fond de réserve affecté eau : Fr. 20'000.-

Trésorerie courante : Fr. 87'000.-

5. Amortissement

La Municipalité vous propose d'amortir ces travaux immédiatement afin de bénéficier d'un retour de péréquation par les dépenses thématiques.

La Municipalité vous remercie à l'avance de cette approbation et vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Prévonloup,

- Vu le préavis municipal N° 05-2016,
- Oui le rapport de la commission ad-hoc,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

- D'autoriser la Municipalité à acquérir le terrain sur la parcelle 2 et à constituer une servitude sur la parcelle 1
- D'autoriser la Municipalité à réaliser un trottoir sur la route de Lucens le long des parcelles 1 et 2, de remplacer toutes les infrastructures souterraines (eau, égout) ainsi que l'éclairage public
- De lui accorder pour cela un crédit de Fr. 222'000.-
- De financer un total de Fr. 135'000.- par les fonds de réserves
- De financer le solde de Fr. 87'000.- par la trésorerie courante
- D'amortir cet investissement immédiatement

Le municipal responsable : Jean-Marc Crottaz

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 04 mai 2016.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :



Alain Michel



La secrétaire :



Isabelle Christinet

